

République française

Département de la Haute-Garonne

COMMUNE DE SENGOUAGNET

Séance du 30 janvier 2023

Membres en exercice : 11	Date de la convocation: 24/01/2023
Présents : 9	L'an deux mille vingt-trois et le trente janvier l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Sylvain JUNQUA
Votants: 11	Présents: Jérôme DUMAS, Sylvain JUNQUA, Mathieu MAGNESSE, Marc PICABIA, Robert RAVAUT, Bertrand TOUZET, François VICENTE, Laurence MIGOT, Annabel GUIARD- COLOMBIE
Pour: 11	
Contre: 0	Représentés: Gérard BATTAGLIN par Marc PICABIA, Christelle MIENVILLE par Laurence MIGOT
Abstentions: 0	Excusés:
	Absents:
	Secrétaire de séance: Robert RAVAUT

Objet: Tarif location halle polyvalente - DE_2023_004

Monsieur le Maire expose à l'assemblée:

Vu le procès verbal de la commission d'arrondissement de Saint-Gaudens pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public en date du 19 janvier 2023 concernant la halle polyvalente qui émet un avis favorable à la poursuite d'exploitation

Vu le règlement du fonctionnement de la halle

Monsieur le maire propose au conseil municipal de fixer le tarif pour la location de la halle,

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité fixe le tarif de la halle comme suit:

Pour les administrés de la commune:

le Week end : 100 € à raison de 2 manifestations par an et foyer (à partir de la 3^{ème} manifestation le tarif extérieur sera appliqué)

la journée : 50 €

le matin : 30 €

l'après midi: 30 €

le soir: 30 €

Pour les associations qui ont leur siège social sur la commune de Sengouagnet la halle polyvalente est mise à disposition gratuitement pour 5 manifestations annuelles (à partir de la 6^{ème} manifestation le tarif extérieur sera appliqué)

Pour les personnes et les associations extérieures à la commune:

le week-end : 250 €

la journée: 150 €

le matin: 75 €

l'après midi: 75 €

le soir: 75 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus

Pour extrait certifié conforme

Le Maire - Sylvain JUNQUA

RF
Sous Préfecture SAINT-GAUDENS (Hte Garonne)
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 03/02/2023
031-213105448-20230130-DE_2023_004-DE



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 03/02/2023
et publié ou notifié
le ___ / ___ / 20___

RF
Sous Préfecture SAINT-GAUDENS (Hte Garonne)

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 03/02/2023
031-213105448-20230130-DE_2023_004-DE

COMMUNE DE SENGOUAGNET

Séance du 30 janvier 2023

Membres en exercice : 11	Date de la convocation: 24/01/2023
Présents : 9	L'an deux mille vingt-trois et le trente janvier l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Sylvain JUNQUA
Votants: 11	Présents : Jérôme DUMAS, Sylvain JUNQUA, Mathieu MAGNESSE, Marc PICABIA, Robert RAVAUT, Bertrand TOUZET, François VICENTE, Laurence MIGOT, Anriabel GUIARD- COLOMBIE
Pour: 11	
Contre: 0	Représentés: Gérard BATTAGLIN par Marc PICABIA, Christelle MIENVILLE par Laurence MIGOT
Abstentions: 0	Excusés:
	Absents:
	Secrétaire de séance: Robert RAVAUT

Objet: Complément tarif halle polyvalente - DE_2023_005

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il faut fixer le tarif de la caution pour la location de la halle polyvalente en complément des tarifs déjà votés.

Le conseil municipal à l'unanimité approuve le montant de la caution à 500 € (cinq cent euros) qui s'appliquera aussi bien aux administrés qu'aux extérieurs de la commune et précise que le chèque devra être déposé avec les autres documents nécessaires à la location.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus

Au registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

Le Maire- Sylvain JUNQUA



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 03/02/2023
et publié ou notifié
le ___ / ___ / 20___

RF
Sous Préfecture SAINT-GAUDENS (Hte Garonne)
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 03/02/2023
031-213105448-20230130-DE_2023_005-DE

